

DOSSIER DE PRESSE

**Avec le Conseil
départemental des jeunes,
les collégiens s'investissent
pour leur avenir !**



Sommaire

Une instance départementale pour laisser
s'exprimer les idées et les aspirations des jeunes..... p. 3

Et maintenant : l'élection du président du Conseil
départemental des jeunes..... p.4

Élaborer des actions concrètes autour
des grandes thématiques de notre collectivité..... p.5

Contacts..... p.8

Une instance départementale pour laisser s'exprimer les idées et les aspirations des jeunes

Au mois de juillet dernier, l'assemblée départementale a acté la création d'un Conseil départemental des jeunes (CDJ). Il se compose de collégiens, véritables ambassadeurs qui vont représenter les établissements publics et privés du territoire.

Le CDJ est un lieu **de construction de projets**, ainsi qu'un temps d'apprentissage **à la citoyenneté** et **à la démocratie locale**. Chaque année, les collégiens élus vont proposer de **nouvelles actions** à mettre en œuvre au bénéfice de l'ensemble du territoire marnais.



LA PAROLE À CHRISTIAN BRUYEN

Président du Département
de la Marne

« *L'objectif est de mobiliser la jeunesse pour qu'elle prenne goût à l'organisation de la vie en collectivité. Le Conseil départemental des jeunes n'est pas une coquille vide. C'est avant tout un lieu de débat. Les jeunes feront des propositions de projets que nous tâcherons de mener à bien.* »

Le CDJ se compose de **deux ambassadeurs élus par établissement (une fille et un garçon)** issus des collèges publics et des collèges privés sous contrat. Les candidats sont issus des classes de 5^e, toutes sections confondues.

Le mandat de conseiller départemental jeune dure **deux années scolaires**. Les conseillers départementaux jeunes réaliseront donc leur mandat pendant leur année de 5^e et leur année de 4^e.

Au mois **d'octobre**, les élèves qui ont voulu se présenter aux élections pour devenir conseiller départemental jeune ont déposé **une déclaration de candidature individuelle** et ont **fait campagne** au sein de leur établissement.



Les collèges étaient libres de définir leur type de scrutin, par exemple **scrutin direct** ou **scrutin indirect**. Ont été élus les collégiens qui ont récolté individuellement **le plus de suffrages**.

À l'issue de ces élections et sur la base du volontariat, le CDJ 2022-2024 compte **88 élus jeunes**. **75 %** des collèges marnais ont participé à l'opération.



LA PAROLE À ÉLOÏSE TRIQUENOT

Élève au collège
Louis Pasteur de Suippes

« *On se connaît depuis la 6^e avec Matthias, le suppléant de notre binôme. À deux, et aussi avec tous les autres conseillers, on pourra avoir plus d'idées. J'ai eu envie de faire partie du Conseil départemental des jeunes pour représenter le collège et pour améliorer des choses, comme l'environnement, par exemple.* »

Et maintenant : l'élection du président du Conseil départemental des jeunes

Cette élection est organisée ce samedi 3 décembre, à l'Hôtel du Département à Châlons-en-Champagne, lors de la journée inaugurale dédiée à l'intégration et à l'installation du CDJ.



Tous les conseillers jeunes sont ensuite invités à **voter pour un candidat** à bulletin secret par scrutin uninominal majoritaire.

Est élu président le candidat qui a obtenu **le plus grand nombre de voix**.

Dans la foulée, **les vice-présidents sont élus**. Le nombre de vice-présidents a d'ores et déjà été arbitré : ils seront **deux**.

Le rôle du président du Conseil départemental des jeunes est **de représenter le CDJ** et **de contribuer à l'animation des réunions plénières**. Celui des vice-présidents est **d'accompagner le président** dans son rôle.

Cette séance se découpe **en deux temps forts**.

La matinée est en effet dédiée à **l'intégration des élus jeunes**. En présence des élus départementaux, **des ateliers collectifs** sont organisés afin qu'ils présentent aux jeunes **le fonctionnement** et **les compétences** de notre collectivité.

Une première **approche des thèmes de travail du mandat** est aussi au programme.

L'après-midi est quant à elle consacrée à **l'installation de l'assemblée départementale jeune** avec **l'élection** du président et des vice-présidents.

Lors de cette première séance plénière, les candidats ont **une à deux minutes** pour **se présenter** et **exposer leurs motivations** pour devenir président.



LA PAROLE À VINCENT VERSTRAÈTE

Conseiller départemental
du canton de Reims 7
en charge du CDJ

« Notre modèle de Conseil départemental des jeunes est pensé pour générer une émulation à l'échelle de la Marne. Et pour que les jeunes élus s'approprient cet espace de démocratie, ils doivent se sentir libres de proposer des choses au-delà de leur statut de collégien. Ils peuvent aborder tous les sujets. La seule limite pour la réalisation des projets est de s'inscrire dans le cadre des compétences du Département. »

Élaborer des actions concrètes autour des grandes thématiques de notre collectivité

La principale action du Conseil départemental des jeunes consiste en la formulation de propositions à soumettre à l'assemblée départementale. Une autre priorité sera l'élaboration de projets autour des grandes thématiques liées aux missions et compétences départementales telles que la santé, le sport, la culture, la solidarité, la famille, la citoyenneté, etc.

Les conseillers départementaux jeunes pourront également **débattre sur tous les sujets** qui leur tiennent à cœur et **formuler les attentes de leurs camarades collégiens**.

Le CDJ se réunit **quatre fois par an**, soit huit fois durant le mandat de deux années scolaires.

Ces séances plénières visent à réunir les conseillers départementaux jeunes dans le but **de faire le point sur les actions et réflexions** qu'ils auront choisies.

Des séances de travail intermédiaires en visioconférence pourront en outre être proposées.

Lorsque des votes seront nécessaires **pour valider des orientations ou propositions de projets**, ils seront organisés à main levée à la majorité simple.

Le Département propose de prendre en charge les transports



S'ils le souhaitent, les parents des collégiens pourront bien sûr organiser eux-mêmes le transport de leurs enfants pour les réunions du CDJ.

De même, les réunions se tenant à Châlons-en-Champagne, les élus départementaux jeunes résidant dans la commune ou dans le périmètre du réseau de transport urbain de la communauté d'agglomération de Châlons se rendront aux réunions **par leurs propres moyens** (le Département pouvant leur remettre un titre de transport sur simple demande).

Mais en cas d'impossibilité pour les parents d'assurer le transport ou pour les élèves habitant dans d'autres territoires, le Département mettra en place **un ramassage** par zones géographiques.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RÉUNIONS



Samedi 3 décembre 2022 : journée d'intégration et installation du CDJ

Janvier 2023 : séance de travail (établir les thématiques retenues, élaborer les pistes de travail)

Mars-avril 2023 : séance de travail (établir les thématiques retenues, élaborer les pistes de travail)

Mai-juin 2023 : séance de mi-mandat (acter les orientations concrètes pour la deuxième année)

Octobre-novembre 2023 : séance de travail (affiner les propositions, mettre en œuvre les projets)

Janvier 2024 : séance de travail (affiner les propositions, mettre en œuvre les projets)

Mars-avril 2024 : séance de travail (affiner les propositions, mettre en œuvre les projets)

Mai-juin 2024 : séance de clôture (remise de la synthèse du fruit du travail du CDJ à l'assemblée)

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Handwriting practice lines consisting of 25 horizontal dotted lines.

Contacts

Votre interlocuteur CDJ au Département de la Marne

Elisabeth Clamme

Directrice de la culture, des collèves,
de la jeunesse et des sports

03.26.69.52.80

clamme.elisabeth@marne.fr

Votre contact presse

Nicolas Thiry

Attaché de presse

03.53.40.00.01

06.43.06.01.66

nicolas.thiry@marne.fr

marne•fr

